

Montréal, le 28 mai 2025

Envoi électronique
(benoit.dagenais@montreal.ca)
(kathy.tremblay@montreal.ca)

Monsieur Benoit Dagenais
Directeur général de la Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage
Bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal
Secteur : Structure auxiliaire 7 (SA7)
Interventions : Abattage d'arbres, excavation, construction, aménagement paysager et lotissement

Monsieur Dagenais,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un avis de projet, le 22 avril 2025, dans le cadre de la réalisation du Projet ligne bleue (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la future structure auxiliaire 7, qui sera située sur la rue Pauline-Vanier, à Anjou. Le site et les interventions visés par ledit avis de projet sont plus amplement décrits ci-dessous.

Suivant l'avis de non-conformité, daté du 24 avril 2025, reçu par la STM le 1^{er} mai 2025 de l'arrondissement Anjou, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur SA7 : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne des parties du lot 1 005 952 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA7. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction, l'aménagement paysager et le lotissement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en juin 2025.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Anjou a fait part à la STM qu'il ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, car certaines informations étaient manquantes concernant :

- La demande d'abattage d'arbres;
- La demande de travaux d'excavation;
- La demande de permis de construction et d'aménagement paysager;
- La demande de permis de lotissement.

et

L'arrondissement Anjou a fait part à la STM qu'il ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, en raison de non-conformités en regard des dispositions suivantes :

- Règlement concernant le zonage (RCA 40) – articles 191, 191.1, 193, 193.1 et 195;
- Règlement sur les excavations sur le domaine privé (RCA 157) – articles 2, 3, 7 à 9, 13 à 15, 17 à 26 et 29;
- Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) – articles 32, 34 et 38;
- Règlement sur les permis et certificats (1527) – articles 4.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3, 6.1, 6.2.1, 6.2.2.1 et 6.2.2.2.6.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Dagenais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour
Directrice de projets exécutive – Projet ligne bleue
514 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

Cc : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Mme Anne Chamandy, directrice de l'arrondissement Anjou
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal